

Pour un NOUVEAU PARTAGE des pouvoirs et responsabilités en éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation invite le gouvernement et les syndicats à «défaire les nœuds» des encadrements uniformisants qui entravent l'exercice des pouvoirs et responsabilités à la base, à tous les ordres d'enseignement. Le Conseil estime que les normes administratives, règles budgétaires, régimes pédagogiques et conventions collectives devraient être plus ouverts à la prise en charge locale et donner plus de marge de manœuvre aux acteurs de première ligne.

Le Conseil exprime cette position dans son rapport annuel 1995-1996 sur l'état et les besoins de l'éducation, *Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation*. Pour indiquer son appui clair au mouvement de décentralisation vers l'établissement scolaire, le Conseil a choisi de lancer son rapport dans une école secondaire de l'Outaouais, le jour même de son dépôt à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Éducation, le 4 décembre dernier.

Le document examine le partage des pouvoirs entre le politique, l'administratif et le professionnel, ainsi que l'emprise de la société civile (parents d'élèves, élèves et étudiants, groupes sociaux et communautaires, entreprises, populations locales et régionales) sur ce bien commun qu'est l'éducation.

Le rôle de l'État

C'est sur le terrain des orientations, des résultats à escompter et de l'imputabilité publique des organismes d'éducation que l'État est invité à s'engager.

Le Conseil dénonce «l'emprise bureaucratique exagérée» sur l'éducation, qui mine la vitalité démocratique. Il croit que l'État devrait plutôt jouer un rôle de soutien en éducation, en particulier du côté de la recherche et de la mise en commun dans les divers réseaux.

Les organismes intermédiaires

Le Conseil supérieur de l'éducation considère que les commissions scolaires devraient être redistribuées en moins grand nombre selon le critère linguistique. Un nouveau partage des pouvoirs avec les écoles devrait entraîner un plus grand respect des compétences professionnelles en pédagogie et en gestion à l'œuvre dans celles-ci.

En ce qui concerne les collèges et les universités, de même qu'en matière d'éducation des adultes, le cloisonnement et la compétition doivent faire place à la concertation, au partenariat et à la solidarité régionale.

Les établissements

L'école, le collège ou l'université constitue, aux yeux du Conseil supérieur de l'éducation, le lieu d'action et d'intervention principal, notamment sur le plan pédagogique. C'est donc à partir des défis à relever et des actions à mener dans les établissements que le partage des pouvoirs et responsabilités doit être repensé.

Le Conseil encourage la mise en œuvre de projets d'établissement diversifiés, caractérisés par une gestion mobilisatrice, une organisation du travail souple, la collégialité à l'interne et le partenariat à l'externe.

Tout en signalant le doute exprimé par plusieurs sur la volonté déclarée de décentraliser, s'il s'agissait de refiler à d'autres le mauvais rôle de procéder aux coupures et restrictions de ressources, le Conseil salue les nombreux efforts de responsabilisation et de prise en charge locales qui se déroulent actuellement dans tous les réseaux et tous les secteurs de l'éducation. Il invite d'ailleurs les établissements à faire un usage plus audacieux des marges de manœuvre existantes, en matière d'action éducative.

Panorama • Volume 2, numéro 1 • Février 1997